

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

Votants : 27

L'an deux mil vingt deux

Le : **4 juillet**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2022**

OBJET : D2022_7_10

Présentation du schéma des mobilités de Grand Angoulême et demande de fonds de concours pour l'aménagement cyclable

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.

Ont donné procuration : BERTHELON S à GERACI F ; GAUDILLIERE M à BUISSON M ; IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S.

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

Le rapporteur présente le schéma des mobilités comme évoqué lors du groupe de travail du 24 mai 2022 et voté par le conseil communautaire le 11 mars 2022.

De plus, la commune peut bénéficier de fonds de concours du Grand Angoulême pour la réalisation d'aménagements cyclables et d'équipements ; il est donc proposé de solliciter un fonds de concours pour un abri vélos couvert et sécurisé à installer derrière l'abri-bus de la mairie. Le fonds de concours est maximum de 50 % du montant hors taxe des dépenses éligibles du projet, sur le principe que la participation de Grand Angoulême ne peut excéder la part d'autofinancement de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- prend acte de l'état d'avancement du schéma des mobilités du Grand Angoulême ;
- sollicite un fonds de concours du Grand Angoulême pour l'acquisition d'un abri vélos couvert et sécurisé
- autorise le Maire ou l'adjoint délégué à monter le dossier correspondant et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 juillet

Pour copie conforme :

En Mairie, le 8 juillet

Le Maire,